



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 MARS 2015 À 21 H À LA MAIRIE D'AYGUESVIVES

Présents : ADAM Pascal, ANTOINE Frédéric, DAZA Sarah, DELMAS Gilbert, DEMAY Véronique, EMERY Françoise, GRELAT Hélène, LOMBARD Stéphanie, MAUFRAS Jean-Yves, MAUREL Alain, OBERTI Jacques, SARTORI Janine, TROPIS Karine, VATIN Marc.

Absents excusés : BRIAND-VALLARCHER Laetitia, CHAUVET Michel, FOLLET Jérôme, LAFFONT Maryse et PINAUD Sébastien

Procuration(s) : M. CHAUVET à M. VATIN, J. FOLLET à P. ADAM, M. LAFFONT à JY MAUFRAS et S. PINAUD à J. SARTORI.

Secrétaire de séance : MAUFRAS Jean-Yves

1 • Comptes de gestion et comptes administratifs de la Commune et Caisse des écoles,

Les comptes sont présentés par M. ADAM Pascal, Adjoint au Maire, en charge des Finances. Les comptes de gestion et les comptes administratifs de la caisse des écoles et de la commune correspondent, ils ont été vérifiés par les services de la commune.

A – Présentation du Compte Administratif et du compte de gestion de la Caisse des écoles

Une seule opération, une recette de 3€05 porte le résultat cumulé des exercices précédents à 141€16. Ce montant sera reportés en recettes de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2015 de la Caisse des écoles.

B – Présentation du Compte Administratif et du compte de gestion de la Commune

Réalisation de l'exercice 2014

- Section de Fonctionnement : Recettes = 2 242 416€03 / Dépenses = 2 034 088€36, soit un excédent de 208 327€67

Report de l'exercice 2013

- Section de Fonctionnement : + 381 667€49
- Section d'Investissement : - 152 378€31

Restes à réaliser 2014 à reporter en 2015

- Section d'Investissement : Recettes = 3 227€23 / Dépenses = 42 065€38, soit - 38 838€15

En Fonctionnement, le résultat de clôture est de : 589 995 € = 208 328 € + 381 667 €

En Investissement, le solde d'exécution est de : - 85 186 € = 106 030€46 - 152 378€31 - 38 838 €

Résultat 2014 cumulé des exercices précédents reporté au budget primitif 2015

En recettes de fonctionnement, le résultat reporté s'élève à 504 809 € (589 995 € - 85 186 €).

Après discussion du Conseil municipal sur la présentation des chiffres, M. le Maire sort de la salle.

Les comptes de gestion et comptes administratifs de la Commune et de la Caisse des écoles sont soumis au vote par Mme J. SARTORI, premier Adjoint.

Le Compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2014 concernant gestion de la Caisse des écoles sont approuvés à l'unanimité.

Le Compte de gestion et le compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2014 sont approuvés à l'unanimité.

2 • Demande de subvention rénovation et mise aux normes du gymnase,

Devant les dégradations de sa structure et la mise aux normes de certains tracages, le sol du gymnase doit être rénové. Une demande de subvention avait été faite auprès de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Cette dernière ayant été refusée, le Conseil Municipal propose d'effectuer une demande au Conseil Général de la Haute-Garonne pour un montant de dépenses de 29 008 € HT et s'engage à inscrire cette opération pour ce montant au budget d'investissement 2015. La délibération est approuvée à l'unanimité.

3 • Renouvellement convention Commune / laboratoire départemental 31,

Une demande est faite au Conseil Municipal pour proroger la convention avec le Laboratoire Départemental 31, Eau - Vétérinaire – Air. Ce laboratoire effectue des prélèvements au restaurant scolaire et réalise des analyses pour recherche, dénombrement, identification d'agents biologiques responsables de problèmes sanitaires selon les normes Cofrac.

Après délibération, le renouvellement de la convention du LD 31 est approuvé à l'unanimité.

4 • Convention Commune / Conseil Général – Travaux Chemin de Toulouse,

Un projet d'aménagement a été réalisé sur le chemin de Toulouse. Il consiste à buser le fossé, réaliser un trottoir et aménager des chicanes, des places de parking et des passages protégés pour les riverains. Etant donné que le Chemin de Toulouse est une route départementale, une convention est nécessaire avec le Conseil Général pour avoir son aval, une évaluation du montant de la subvention et pour réaliser des travaux. Un devis a été établi, le montant de la part communale avant toute subvention du CG31 à 75 000 € HT. La délibération est approuvée à l'unanimité

5 • Questions diverses.

A – Report de réunions

Le prochain Conseil municipal est décalé d'un jour et sera le mercredi 8 avril à 21 heures.

B – Responsable des ateliers

A la suite du départ en retraite de M. Aldo Lebarbier, un appel à candidature interne a été réalisé. C'est M. Thierry Rives qui lui succède avec une prise en fonction au 1^{er} mars 2015.